L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 18 DÉCEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR ARMAND LAPOINTE.

XXIV—Suite.

La Cure est une petite rivière qui prend sa source aux confins de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte-d'Or. A partir de Domecy, elle suit l'encaissement d'une longue vallée et s'augmente de l'énorme volume d'eau qui descend des coteaux et des montagnes, en formant ainsi un réservoir naturel, dont les eaux sont retenues à l'endroit où la Cure se mélange avec l'Yonne, c'est-à-dire entre Accoley et Cravant. Au signal donné, les aiguilles se levaient, et l'eau, trouvant une issue, se précipitait avec une vitesse vraiment vertigineuse; en quelques minutes elle arrivait, grondeuse et menaçante, à une très grande distance.

Ces courtes explications étaient nécessaires pour bien comprendre ce qui va suivre.

Le mardi soir, vers neuf heures, Jean Malicorne qui, sous prétexte de régler ses comptes avec Andoche Morisset, l'avait fait venir dans sa maison, se mit au lit en sa présence, se prétendant indisposé. Mais à peine le passeur fut-il sorti que Malicorne se jeta à bas du lit et s'habilla. Il mit par-dessus ses vêtements un de ces manteaux de charretiers qu'on appelle limousine et dont le collet droit cache tout le bas de la figure. Il couvrit sa tête d'un feutre mou et en rabattit les ailes sur ses yeux. Ainsi affublé, Jean Malicorne était complétement méconnaissable. Il sortit de chez lui, sans bruit, par la porte qui donnait dans les écuries et se trouva sur le port.

La nuit était très noire; l'obscurité s'augmentait encore d'un épais brouillard qui s'élevait au-dessus des eaux et d'une pluie fine mais continue.

Jean Malicorne descendit sur la berge, détacha son bateau et traversa la rivière sans qu'aucun bruit trahît sa présence.

Il fit sonner sa montre et s'assura de l'heure; il était neuf heures et demie.

Jean Malicorne se dirigea lentement vers le hameau qui était situé à environ un kilomètre de là. Quand il eut atteint les premières maisons, il prit par les champs et contourna le hameau afin de se trouver à son extrémité. Puis il revint sur ses pas tout doucement, guettant l'occasion qu'il cherchait.

Un jeune garçon d'une dizaine d'années sortit d'une grange.

—Eh! mon gars, dit Jean Malicorne, d'une voix traînante et nasillarde, veux-tu bien me rendre un service et gagner un écu de cinq francs?

Cinq francs! c'était une somme pour l'enfant.

—Je le veux bien, dit-il, si ce n'est pas trop difficile.

—Ça n'est pas difficile du tout. Il s'agit d'aller à Château-Bernard, chez Prosper Malicorne, le médecin: tu lui diras qu'il vienne en toute hâte aux Moustiers,—c'était une grosse ferme voisine du hameau,—il y a un accouchement à faire. Moi, il faut que je rentre à la ferme de suite.

—Ah! je veux bien, dit le jeune garçon; je vas courir tout le long du chemin.

—Tiens, voilà ton écu.

Le petit paysan, enchanté de l'aubaine, avait déjà fait quelques pas vers le village.

Jean Malicorne l'arrêta.

—Faut tout prévoir, dit-il. Comme c'est pressé, si tu ne trouves pas M. Malicorne chez lui, tu iras chez M. Hervey et tu lui feras la commission. Sais-tu où demeure M. Hervey?

—Oh! oui, dit l'enfant.

—Eh bien, pars, mon gars, et merci.

Cette fois l'enfant partit en courant.

Quant à Malicorne, il disparut au milieu des ténèbres et se dirigea vers l'endroit où la Cure se jette dans l'Yonne.

On sait pourquoi le jeune garçon ne devait pas trouver Prosper Malicorne dans la maison de son frère. C'était une habile tactique de celui-ci d'y avoir envoyé l'enfant.

Le petit paysan, après avoir frappé inutilement à la porte de l'officier de santé, se rendit chez le docteur Hervey et lui fit la commission dont on l'avait chargé.

—Qui t'envoie vers moi, mon ami? demanda Hervey.

—Un domestique des Moustiers que j'ai rencontré au hameau.

—Pourquoi n'est-il pas venu lui-même?

—Il était pressé de rentrer à la ferme.

Hervey faisait ces questions parce qu'il n'était pas le médecin du fermier.

—C'est bien. Je vais prendre ma voiture et me rendre de suite aux Moustiers. Veux-tu que je te mène au hameau?

—Tout de même, monsieur.

Le médecin attela lui-même son cheval, fit monter l'enfant en voiture et se dirigea vers le port.

La maisonnette de Morisset ne laissait filtrer aucune lumière: Andoche était sans doute couché et dormait; il était inutile de songer à prendre le bac.

Il se rendit au gué et poussa son cheval dans la rivière: l'eau n'avait pas plus d'un pied d'élévation. Le cheval parcourut la courbe assez étendue que décrivait le gué et arriva sur la rive gauche.

Au moment où onze heures sonnaient, le médecin arriva à la ferme des Moustiers. Toutes les issues étaient closes.

Il frappa à la porte principale.

Une voix cria du dedans:

—Qui va là?

—C'est le docteur Hervey de Château-Bernard.

—Que voulez-vous?

—On est venu me chercher de la part du fermier pour un accouchement, et j'arrive.

—C'est une mauvaise plaisanterie, monsieur le médecin; il n'y a ici aucune femme ayant besoin de votre aide.

—Sérieusement?

—Très sérieusement. Bonne nuit!

La pluie avait redoublé d'intensité; Jacques Hervey s'empressa de remonter en voiture.

—C'est étrange! pensa-t-il. Qui donc avait intérêt à me faire cette plaisanterie de mauvais goût? Peut-être l'enfant s'est-il trompé?

Mais dans l'impossibilité où il était de le retrouver à pareille heure, il reprit le chemin qu'il venait de parcourir.

Juste à ce moment, une ombre noire apparut au dessus de l'écluse qui soutenait les eaux de la Cure: c'était Jean Malicorne.

L'ancien conducteur de trains de bois connaissait le mécanisme de la levée des aiguilles; c'était pour lui un jeu d'enfant.

Il s'assit sur la passerelle et ne bougea plus.

Hésitait-il devant le crime qu'il allait commettre?

Avait-il des remords?

Non!

Il calculait le temps qu'avaient dû employer l'enfant et Jacques Hervey, et attendait, froidement, l'heure favorable pour l'accomplissement de sa vengeance.

Tout à coup, il gagna l'extrémité de la passerelle et leva une aiguille, puis deux, puis trois, et ainsi de suite jusqu'à dix.

Un bruit sourd se fit entendre.

L'eau bouillonna, et des ondes écumantes jaillirent. Des masses énormes d'eau, ne trouvant plus d'obstacle, se répandirent dans l'Yonne et coururent avec une telle rapidité, qu'elles eussent devancé une locomotive lancée à toute vapeur.

Jean Malicorne avait disparu, se perdant dans les ombres de la nuit.

....

Jacques Hervey arriva au gué qu'il venait de traverser, et, absorbé par ses réflexions, il engagea machinalement son cheval dans la rivière.

Mais à peine celui-ci eût-il fait quelques pas, qu'il renifla bruyamment et se cabra. Le médecin crut qu'un obstacle se dressait devant la bête,—un bateau remontant, par exemple. Il obliqua un peu vers la gauche et encouragea son cheval de la voix. La nuit était tellement noire qu'il ne voyait pas la tête de l'animal. Le cheval suivit l'impulsion que lui donnait son maître. Tout à coup le sol manqua sous ses pieds: Jacques Hervey entendit un clapotement, un cri rauque, quelque chose comme un hennissement de peur, un râle étrange; l'eau gagna la voiture et il sentit que le véhicule était entraîné par les flots. Il essaya de se dégager et de se jeter à la nage, mais le tablier était fermé, et la capote du cabriolet touchait presque déjà l'onde frémissante. Cependant il fit un dernier effort et put sortir de la voiture; mais ses forces étaient épuisées; il battit l'eau un instant, poussa un cri de suprême appel et disparut englouti dans le tourbillon liquide!

....

XXV.

L'aube naissante se montre au-dessus des coteaux; ce n'est plus la nuit, mais ce n'est pas encore le jour. Les petits oiseaux secouent l'humidité de leurs ailes et volètent sur les branches des peupliers. L'eau de l'Yonne, bourbeuse et jaune, emportant avec elle des branchages, des morceaux de bois, des tas de paille et tous les détritus du rivage, fuit avec une rapidité que l'œil a peine à suivre.

Le jour arrive enfin, et le regard peut parcourir une immense étendue de la rivière. Les rives sont désertes encore. Les travaux des champs sont terminés, la vigne se repose, et laboureurs et vignerons, enfouis sous leurs couvertures, ne sont pas pressés d'abandonner le lit conjugal. Seule, une tête pâle, effarée, se montre entre les osiers.

C'est toujours Jean Malicorne!

Il contemple la rivière.

A cinq cents mètres de lui quelque chose de noir flotte au-dessus des eaux.

C'est la voiture de Jacques Hervey!

Prise dans un remous, elle a été entraînée dans le petit courant, poussée le long des javelines et est restée accrochée à des racines émergeant hors de l'eau.

—Je suis vengé! murmura Jean Malicorne.

Et tout transi, grelottant, il jette dans les flots sa limousine et son chapeau et rentre dans sa maison.

Sur la rive gauche, à travers les volets mal clos de la petite maison d'Andoche Morisset, filtre une lumière à peine perceptible.

Si le lecteur veut bien le permettre, c'est dans cette maison que nous le conduirons.

Andoche Morisset et Marceline sont assis au pied d'un misérable grabat sur lequel repose Jacques Hervey; la figure du médecin est pâle, ses cheveux sont encore humides, ses yeux sont fermés; il dort.

Dans la cheminée brille un feu de sarments,—c'est ce qui éclaire la pièce. Des habits tout maculés de boue, placés sur une chaise, devant la cheminée, conservent cette roideur propre aux étoffes de laine qui ont séjourné dans l'eau.

—Il dort, il est sauvé! dit bien bas Marceline.

—Dieu t'entende! répond Andoche. Ah! quelle nuit!

—Quelle cause a pu produire cette éclusée inattendue?

—Que sais-je, un accident, sans doute!

—Cependant les pluies sont rares depuis plusieurs mois et les eaux de la Cure n'ont pu forcer le barrage.

—C'est vrai. Il y a dans l'élévation de la rivière quelque chose d'extraordinaire; les mariniers n'ont pas été avertis et aucun bateau, aucun train de bois n'apparait sur l'Yonne.

La figure d'Andoche est soucieuse. Une pensée terrible semble assaillir son cerveau.

—Qu'as-tu? lui demande Marceline.

—Oh! s'écrie Morisset, si je n'avais pas quitté hier, à neuf heures du soir, Jean Malicorne au lit et malade, je dirai que c'est lui qui, cette nuit, a levé les aiguilles de l'écluse.

—Tu me fais peur! dit la jeune paysanne.

Et son regard effaré se dirige vers la porte, comme si elle eût redouté de voir surgir le terrible maître.

—Ne m'a-t-il pas demandé d'assassiner M. Hervey? reprit Andoche frissonnant malgré lui.

Silence, dit Marceline, il se réveille.

En effet, Jacques Hervey ouvrait les yeux.

—Eh bien, monsieur le docteur, comment vous trouvez-vous?

—Bien, répondit le médecin en se levant sur son séant. Mais comment me trouvai-je couché ici dans ce lit?

Andoche voulut lui répondre.

—Ah! je me souviens.... s'écria Jacques Hervey. J'allais mourir, englouti par les flots.... Mais, que s'est-il passé après?

(La fin à demain.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus. A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

5août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

2 juillet—5m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les points intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Hemm, Commis, Wm. Culbertson;

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE,

1 oct—1y. No 36 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Samedis à 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine. J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, fesant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 116 de la rue de la Commune.

5 août—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH,

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,

15 nov. No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA.

A. DUGAS, capitaine. A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 116 rue Commune, ou à J. J. COMAUX, 8 rue Douane. 1erdéc—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Cote, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Brusle et S. Heno, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—9m

Paquebot de la Cote et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: Il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1m

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part, de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: Il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.

27oct—

Paquebot Regulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

17 oct—1y

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd. Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—6m

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Bas, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Termoulet et A. Seicshnaydre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

4 déc—1y

AVIS.

BOARD DE LIQUIDATION.

Etat de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orléans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée, ou avant ce jour là. Les applications qui seront faites les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

25 nov—1m 3pd

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 26 décembre.
SAINT-LAURENT, [illegible], samedi, 9 janv.
FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, $[illegible] ; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov— Gallier Court, Lettre H. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR, PELAYO, CORTES, RIVERA, COLON, QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

28juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Bress.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA.

partira de son quai, poteau 25, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents. Au No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans. 6juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Nürnberg	15 "	17 "
Koeln	5 janv.	7 fév.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.... $150 en or.
Entrepont.... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.... $150 en or
Entrepont.... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.... $45 en or.
Entrepont.... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an. Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES,

Le steamer HUDSON, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 19 décembre, à 8 h. M. M.

Passage.... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à: ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman,
CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer CITY OF MERIDA, Commandant L. F. Timmerman, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 19 décembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.... $60. en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO, partira le 9 Janvier. 13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank, 814 tonneaux

Départ, VENDREDI, 18 décembre, à 8 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, YAZOO, L. D. Barrett, commandant,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.).... $35
Passage pour Philadelphie.... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.... 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président. M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité; cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent, qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande. 1er mars—1 an

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé.... $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.... Président
H. ZUBERBIER.... Vice-Président.
EMIL MAIER.... Premier Secrétaire
H. E. MARBURG.... Second Secrétaire
F. BERGER.... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison [illegible] & Binder)
A. H. Braughn, (maison Braughn, Buck & Diekelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Gretsinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)
J. Armbruster, J. Kohn,
Adam Geisner, Louis Grunewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oertling, H. Schulz,
Thomas Scherz, B. F. Theurer,
F. [illegible], J. J. Weckerling,
J. Voelkel, Fred. Del Bondio.

nov—1y

Louisiana Savings Bank — AND — Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.... $500,000

R. C. PALMER, président. JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY, FRED. WING, J. H. KELLER, W. H. THOMAS, DAVID WALLACE, JAS. JACKSON, R. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN G. WALTON, Caissier.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m. Through night express daily, at 6 p. m. Arrive: Express and Mail daily at 2 p. m. Through night Express, daily at 11 40 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charlotte. Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent. 25 déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 6 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans.

Express et Malle, tous les jours, à 2 h. P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS		ARRIVÉES	
Express	7:30 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	6:00 P. M.	Malle	10:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 18 avril—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	11 00 P. M.
Mail	6:00 P. M.	Mail	10 20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 18—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....15 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville: 6, 8, 10 heures A. M., Midi, 2, 3, 4, 5, 6 P. M. — Départs du Lac: 7, [illegible] heures A. M., [illegible] P. M.

Les dimanches un train partira toutes les heures dès 1 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, station Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, payé à l'avance, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. [illegible] des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation," seront accordés à ceux qui expédient des cotons par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant [illegible] heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser à Natchez et Magnolia, au coin des rues [illegible] — [illegible] A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873

Sur les risques d'incendie.... $414,443 55
Sur les risques de mer.... 101,150 83
Sur les risques de rivières.... 42,974 56
Total des primes.... $[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873.... $128,484 68
En moins—Primes remboursées.... 11,776 83
Montant net des primes.... $[illegible]
Réassurances.... $ 42,939 86
Pertes par le feu.... $[illegible]
Pertes sur mer.... 67,172 86
Pertes sur rivières.... 9,774 91
Dépenses, taxes, etc., intérêts.... 17,401 45
Commissions des affaires d'agences.... 7,796 37
Réfaction (rebate) aux assurés.... 39,772 00
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873.... $25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874.... 25,000 00
Réservé pour réclamations non réglées.... $ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.... $ 43,497 15
Effets à recevoir, pour primes.... 15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds.... 136,008 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres.... 67,514 00
Billets en garantie et billets hypothécaires.... 275,735 00
Primes en voie de recouvrement.... 108,278 62
Comptes en suspens.... 2,500
Primes d'agence pour décembre.... 11,013 30
Mandats.... 6,790
Succursale.... 4,534
Louisiana Cotton Factory.... 1,979
Propriété au coin des rues Canal et Camp.... 75,282 77
Autres propriétés foncières.... 28,452 35
Dû par des Compagnies d'assurance.... 7,466 76
.... $774,605 77
Dépréciation.... [illegible]
Valeur sur le marché, au comptant.... $[illegible]

PASSIF.

Capital.... $500,000 00
Risques non expirés.... 128,484 68
Intérêt sur le capital, dû en février.... 25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés.... 11,115 13
Effets à payer.... 3,716
Réclamations non réglées.... 3,361 7
Réserve de 3 1/2 pour cent sur les pertes.... 10,166 97

L'état, qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart, M. Payre, H. Gally, Placide Forstall, G. W. Babcock, Aug. Reichard, T. Bailly Blanchard, R. Miltenberger, A. Schreiber, W. B. Schmidt, Chas. Lafitte, J. Tuyes.

28jan—1an

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" — ET DE — MACHINES DE TOUTE SORTE — DE — W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudraient agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.
Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.
Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.
Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.
Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).
Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières [illegible].
Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des [illegible] d'Installation de Gaz, etc.
Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les [illegible] et les Barils.
Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 12,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton;—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents [illegible] d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain; ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs de pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR — ET — Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs — ET A — FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1,600 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

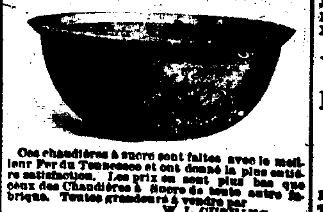

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

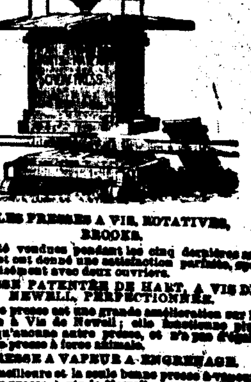

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS, ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 30 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très-bas. A vendre aussi la vieille et renommée Presse à Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par [illegible] & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendies.... [illegible]
Mer.... [illegible]
Rivières.... [illegible]
En plus, risques non expirés 31 mars 1873.... [illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874.... [illegible]
Payé, pertes par l'incendie.... [illegible]
Payé, pertes sur mer.... [illegible]
Payé, pertes sur les rivières.... [illegible]
Payé, réfaction (rebate).... [illegible]
Payé, réassurance.... [illegible]
Payé, primes remboursées.... [illegible]
Payé, taxes.... [illegible]
Payé, dépenses annuelles.... [illegible]
Payé, loyer.... [illegible]
Payé, dépenses, salaires, &c.... [illegible]
Payé, dividende.... [illegible]
En moins, profits et pertes et intérêts.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir.... [illegible]
Meubles.... [illegible]
Actions Harbor Boat.... [illegible]
Bons de la ville.... [illegible]
Billets en voie de recouvrement, net.... [illegible]
En caisse.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. DOLBEAR, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL — DE LA — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.... [illegible]
Primes sur les Risques de feu.... [illegible]
Primes sur les Risques de rivières.... [illegible]
Primes sur les Risques de mer.... [illegible]
Moins les primes rendues.... [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.... [illegible]
Primes nettes pour l'année 1873.... [illegible]
Pertes payées durant la même période: sur les Risques de feu.... [illegible]
Sur les Risques de rivières.... [illegible]
Sur les Risques de mer.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Réfaction au lieu de scrip.... [illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.... [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.... [illegible]
Moins escompte et intérêts.... [illegible]
Pertes non réglées.... [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse.... [illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages.... [illegible]
Billets à recevoir pour Primes.... [illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement.... [illegible]
Propriété foncière.... [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.... [illegible]
Actions de Banques.... [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.... [illegible]
Actions du Harbor Protection Company.... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association.... [illegible]
Actions de Compagnie d'Assurance.... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions.... [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président. CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.... [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.... [illegible]
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc.... [illegible]
Total de l'Actif.... [illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Kimer Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt, [illegible], Th. Lilienthal, R. Sieg, B. F. Del Bondio, G. H. Miller, Isaac Scherck, [illegible], J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld, [illegible], Louis Schwarz, M. Frank, [illegible].

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1874.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes.... [illegible]
Tirés en sus des dépôts.... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.... [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve.... [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.... [illegible]
Local de la banque.... [illegible]
Autres Propriétés foncières.... [illegible]
Mobiliers et installations.... [illegible]
Dépenses Courantes.... [illegible]
Taxes payées.... [illegible]
Primes.... [illegible]
Echanges pour le Clearing House.... [illegible]
Billets d'autres Banques Nationales.... [illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.... [illegible]
Espèces.... [illegible]
Billets Legal Tender.... [illegible]

PASSIF.

Capital payé.... [illegible]
Surplus.... [illegible]
Escompte.... [illegible]
Change.... [illegible]
Intérêts.... [illegible]
Circulation Nationale non rachetée.... [illegible]
Dividendes non payés.... [illegible]
Dépôts individuels.... [illegible]
Chèques Certifiés.... [illegible]
Dû aux Banques Nationales.... [illegible]
Dû aux Banquiers.... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est correct.

JOSEPH MICHEL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874. [illegible], N. P.

[illegible]

[illegible] ETAT ANNUEL — DU — FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, [illegible] mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
En moins— Primes non expirées le 30 avril 1874.... [illegible]
Primes remboursées.... [illegible]
Montant net des primes.... [illegible]

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Réfaction (rebate).... [illegible]
Taxes d'Etat et d'agence.... [illegible]

DÉPENSES BRUTES.

Bureau local.... [illegible]
Agences.... [illegible]
Profits et Pertes.... [illegible]
Balance.... [illegible]
En plus— Escompte, intérêt, épargnes reçues.... [illegible]
En moins— Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second idem.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Billets à recevoir, prêts sur garanties.... [illegible]
Billets à recevoir à courte échéance.... [illegible]
Actions de banques et autres actions.... [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville.... [illegible]
Bons de la ville et autres bons.... [illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane.... [illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.... [illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs.... [illegible]
Immeubles.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le [illegible] du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net des primes participantes.

HARMON DOANE, Président. ED. A. PALFREY, secrétaire.

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL. Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau, No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.... [illegible]
Sur les risques d'incendie.... [illegible]
Sur les risques maritimes.... [illegible]
Sur les risques de rivières.... [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir: Sur les risques d'incendie.... [illegible]
Sur les risques maritimes.... [illegible]
Sur les risques de rivière.... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Loyer.... [illegible]
Primes retournées.... [illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins.... [illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874.... [illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.... [illegible]
Prêts sur gages.... [illegible]
Billets pour primes à courte échéance.... [illegible]
Actions de banque et autres actions.... [illegible]
Bons fonciers.... [illegible]
Primes en voie de perception.... [illegible]
En banque.... [illegible]
Total de l'actif.... [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. No. 140, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIÈME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès.... [illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes.... [illegible]
Montant en crédit des profits et pertes.... [illegible]
Montant payé sur 25 décès.... [illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste.... [illegible]
Loyer et Salaires.... [illegible]

PASSIF.

Polices série "A".... [illegible]
Polices série "B".... [illegible]

ACTIF.

En caisse.... [illegible]
Décès payés "non réclamés".... [illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.... [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne.... [illegible]
Banque d'Amérique.... [illegible]
Banque Nationale Mutuelle.... [illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement.... [illegible]
Meubles de Bureau.... [illegible]
Billets à recevoir.... [illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT — DE LA — Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLÉANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires, le 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.... [illegible]
Tiré en trop.... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.... [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve.... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales.... [illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers.... [illegible]
Local de la Banque.... [illegible]
Autres propriétés foncières.... [illegible]
Meubles et installations.... [illegible]
Dépenses courantes.... [illegible]
Taxes payées.... [illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or.... [illegible]
Items, comptant.... [illegible]
Echanges pour le Clearing House.... [illegible]
Billets d'autres banques nationales.... [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels).... [illegible]
Espèces.... [illegible]
Billets, legal tenders.... [illegible]

PASSIF.

Capital payé.... [illegible]
Surplus.... [illegible]
Escompte.... [illegible]
Echange.... [illegible]
Intérêt.... [illegible]
Profits et pertes.... [illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée.... [illegible]
Dividendes non payés.... [illegible]
Dépôts individuels.... [illegible]
Dû à des banques nationales.... [illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers.... [illegible]
Billets escomptés.... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau qui précède est vrai.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins: ALF. MOULTON, [illegible], CHAS. E. SLAYBACK. } Directeurs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivière.... [illegible]
Total des primes.... [illegible]
En moins—primes non expirées.... [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874.... [illegible]
Pertes payées: Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Taxes, dépenses, intérêts.... [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.... [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées.... [illegible]
Bénéfices.... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.... [illegible]
Bons de la ville.... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer.... [illegible]
Billets garantis par hypothèque.... [illegible]
Billets garantis.... [illegible]
Effets à recevoir.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Bons de l'Etat.... [illegible]
Actions d'assurance.... [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company.... [illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press.... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.... [illegible]
Bons hypothécaires du Turners Association.... [illegible]
Bons hypothécaires du Odd Fellows Hall.... [illegible]
En caisse.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. BOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero, M. Puig, B. A. Chaffraix, D. [illegible], P. Fourchy, J. M. Allen, L. F. Generes, S. L. [illegible], M. W. Smith, Chas. Lafitte, J. J. Fernandez.

9 juin—

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible] Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie.... [illegible]
Primes de mer.... [illegible]
Primes des rivières.... [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.... [illegible]
Pertes payées et évaluées: Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivière.... [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escompte, etc.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir.... [illegible]
Prêts sur bons et hypothèques.... [illegible]
Prêts sur actions, sur demande.... [illegible]
En caisse.... [illegible]
Propriétés foncières.... [illegible]
Bons de la ville, actions de banques ou autres.... [illegible]
Réassurance en voie de recouvrement.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

[illegible], secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 28 juin à tous les assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, A. G. Ober, Adam Thomson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forchheimer, Jos. H. Wells, R. B. Post, A. Levi, Edward Pilsbury, Jno. E. King, Chas. E. Slayback, Frederick Camerden, David Wallace, J. L. Harris, Andrew Stewart, [illegible].

6 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ.... $[illegible]

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année.... [illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées.... [illegible]
Montant net des primes.... [illegible]
Escompte et intérêt.... [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées.... [illegible]
Dépenses générales et taxes.... [illegible]
Réserve et dividendes sur actions.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:
Bons, actions, prêts et billets à recevoir.... [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Total de l'actif.... [illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, [illegible] du montant net des primes de l'année, et avoir payé [illegible] pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, R. J. HART, GEO. JONAS, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, S. M. BAYLY, R. BISCOE, JAMES [illegible], I. H. MARKS, J. L. HARRIS, CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY, W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT, RICHARD FLOWER, L. ALCUS, J. WEINS, R. T. TORIAN, R. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE, J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes avec promptitude et les paie promptement à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv—

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé.... $[illegible]
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS.... $[illegible]
Actif.... $[illegible]

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières [illegible]. Les pertes sont réglées promptement [illegible].

H. PEYCHAUD, Président. Geo. I. ADAMS, Vice-Président. [illegible], Secrétaire.

ASSURANCES.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

Primes de l'année finale expirée le 30 avril 1874.... [illegible]
Pertes payées dans l'année.... [illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874.... [illegible]
Intérêts et épargnes reçus.... [illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année fiscale.... [illegible]
Bénéfices nets [illegible] après paiement de [illegible] d'intérêt.... [illegible]
Dividendes comptant payés dans l'année:
Intérêt.... 10 pour cent.
Primes.... 30 pour cent.

Actif:

30 avril 1874.... $[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie 1,000,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président. [illegible] GREENWOOD, Vice-Président. ED. A. PALFREY, secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, Isaac Scherck, John I. Noble, R. M. Walmsley, John Chaffe, Wm. [illegible], Richard Milliken, Joseph W. Carroll, Sam'l. K. Moore, A. Brittin, J. L. Warren, A. H. May, R. T. Buckner, S. H. Snowden, Samuel Friedlander, [illegible], H. Frellsen, W. C. Raymond, W. B. Pike, James B. Prestidge, A. A. Yates, Samuel H. Boyd, Joseph [illegible].

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les six mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Total des primes.... [illegible]
Moins primes rendues.... [illegible]
Primes acquises.... [illegible]
Déduit—Pertes par le feu.... [illegible]
Pertes sur mer.... [illegible]
Pertes sur rivières.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Réfactions (rebates).... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Loyer.... [illegible]
Dépenses, et profits et pertes.... [illegible]
Réservé pour primes non-terminées.... [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes.... [illegible]
Comptant.... [illegible]
Comptes en voie de collection.... [illegible]
Billets recevables.... [illegible]
Prêts sur garanties.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... [illegible]
Stocks et Bons.... [illegible]
Installation de bureaux et meubles.... [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.... [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie correcte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874: [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux Sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 30 novembre 1873:

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 30 novembre 1872, était de.... [illegible]
Montant depuis cette époque:
Pour cotisation d'admissions, reçues du Collecteur.... [illegible]
Reçu comme don de Société.... [illegible]
Reçu, pour don.... [illegible]
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poële.... [illegible]
Total des recettes.... [illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu.... [illegible]
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, appointements, et pour blanchissage.... [illegible]
Payé aux Médecins.... [illegible]
Payé aux Pharmaciens.... [illegible]
Payé au Secrétaire.... [illegible]
Payé, pour annonces, registres, frais de bureau.... [illegible]
Payé au Collecteur, sa commission.... [illegible]
Payé, pour six bons de secours.... [illegible]
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux.... [illegible]
Payé, pour différents ustensiles de cuisine.... [illegible]
Payé, pour lingerie, couchage, sommiers, etc.... [illegible]
Payé, pour provisions diverses.... [illegible]
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz.... [illegible]
Payé, pour inhumations.... [illegible]
Payé, pour funérailles.... [illegible]
Payé, pour remboursements de cotisations.... [illegible]
Balance en caisse ce jour.... [illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de 41 membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de.... [illegible]
A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société.... [illegible]
Total.... [illegible]
A déduire pour [illegible] admissions [illegible] dont le produit a été versé dans la caisse de la mutualité.... [illegible]
Restant à la caisse de bienfaisance.... [illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux et terrains au Cimetière St-Louis, 3ème District, s'élèvent à environ.... [illegible]
L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, les accessoires et les médicaments.... [illegible]
Représentant un total de.... [illegible]
Sur lequel sont encore dues par la Société [illegible] actions, soit.... [illegible]
Actif net.... [illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au 30 novembre 1872, de.... [illegible] membres.
Perdu sur ce nombre:
Décédés à l'Asile.... [illegible]
Décédés à domicile.... [illegible]
Démissionnaires.... [illegible]
Rayés aux assemblées générales.... [illegible]
Montant de l'ancien effectif.... [illegible]
Reçus depuis la même époque.... [illegible]
Donnant l'effectif actuel de.... [illegible]
Classés ainsi qu'il suit: [illegible]

Service Médical.

[illegible]

Les rapports du Comité de surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, 73, rue Dumaine.
P. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres.
J. L. Revel, Trésorier, rue de Chartres, 210.
[illegible] } Formant le comité de finances.
[illegible] } Formant le comité de censure.
[illegible] } Comité d'admission.

[illegible]